

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 7 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 712'800.- pour la réfection complète de la station de pompage de Bursinel et de sa conduite de refoulement avec amélioration de son accès.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs le conseillers,

Le jeudi 6 octobre 2016, la commission technique a entendu Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché Ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 712'800 relative à la réfection totale de la station de pompage de Bursinel et de sa conduite de refoulement avec une amélioration à l'accès.

La station de pompage, sur le territoire de Bursinel vieille de 40 ans donne de sérieux signes de fatigue. En effet, ces derniers temps plusieurs pannes successives ont eu lieu sur les pompes dont la fréquence s'accélère, ce qui occasionnent de nombreux dépannages et surtout ce qui augmente passablement le risque de déversement au lac.

Cette ancienne station de pompage n'est plus dans les normes de sécurité admissibles pour une telle exploitation, le CODIR désire procéder au remplacement du contrôle commande, aujourd'hui électromécanique, dont les dépannages et les pièces de remplacements deviennent problématiques et incertains. De plus sa capacité de pompage est aujourd'hui insuffisante et de nombreux travaux de réfection et d'étanchéité sont à prévoir, ceci sans parler de son coût de fonctionnement. Cette station est donc devenue obsolète, son entretien présente des lacunes, en effet lors d'une panne ou d'une révision planifiée l'arrêt de la station est donc obligatoire afin de mettre les pompes hors eau, ce qui péjore passablement l'exploitation des eaux usées du secteur.

Afin de palier ce risque, le CODIR de L'APEC nous propose d'accepter ce préavis, concernant cette demande pour le renouvellement de la station de pompage, et la justifie sous différents aspects et avantages, premièrement sécuritaire et deuxièmement financier. La construction de la nouvelle fosse, où se tiendront les deux nouvelles pompes, ne pourra pas se faire sans que l'actuelle reste en service, contrainte qui obligera à construire la nouvelle station en amont de l'actuelle. La prise d'eau et les commandes électriques seront rapatriées dans la nouvelle construction ce qui facilitera les interventions pour l'entretien.

La nouvelle station sera constituée d'une cuve réceptionnant les eaux usées, sous le niveau du lac mais respectant les standards et exigences du VSA et de la SSIGE avec un cuvelage étanche intérieur et extérieur, et d'autre part un local de pompage, à sec (hors eaux), ce qui permettra, à l'avenir, que l'entretien, le dépannage et la réparation des pompes pourront se faire sans aucun arrêt et vidange de ladite station. Autre gain conséquent est le coût énergétique du fait de la nouvelle technologie des pompes hidrostal 20/l seconde chacune, avec bac pro clean pour lutter contre les fibres et les obstructions intempestives. Aussi, la gestion des démarrages, (pics énergétiques) seront contrôlés par les nouveaux démarreurs électroniques.

D'autre part la conduite de refoulement est vétuste et sans garantie d'étanchéité, Eternit de 1979 et d'un diamètre insuffisant de 125mm. Elle serait remplacée par un tube PE, soudé, de diamètre 140mm intérieur entre la nouvelle station de pompage et la traversée de la RC1 représentant un tronçon de 310 mètres en plein champ.

Conclusion : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 7 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 712'800.- nécessaire à la réalisation des travaux de renouvellement de la station de pompage des eaux usées de Bursinel.

La commission technique,

Gland, le 6 octobre 2016.

Marion Wahlen

Christian Dugon

Claude Bosson

Eric Haldemann

François Delafoge

Philippe Berger

Dominique Gafner